

NEWS AVRIL 2022

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SFA-CGC



Intersyndicale - Manque de moyens dans les lycées

Lors de la séance du congrès du 29 mars 2022 portant sur l'examen du budget primitif de la Nouvelle-Calédonie, il a été annoncé que le **milliard alloué par l'Etat, spécifiquement pour les lycées de la Nouvelle-Calédonie, sera détourné pour être investi ailleurs.**

Cette décision, purement et simplement inacceptable, nous a obligé à réagir en une **intersyndicale comprenant les syndicats représentatifs dans les établissements de l'enseignement secondaire public**: UT CFE-CGC; Fédération des fonctionnaires; FSU; SNETAA-FO et UNSA-NC

Lors d'un entretien vendredi 22 avril avec Mme Champmoreau et le vice-recteur, il nous a été confirmé que **rien n'avait été accordé pour l'entretien et la rénovation des lycées** dans le vote du budget primitif du Congrès de la NC. Elle espère que cette grossière erreur sera rectifiée lors du vote du budget supplémentaire qui aura lieu fin mai début juin.

L'intersyndicale a décidé de réagir avant ce vote et tiendra une conférence de presse mardi prochain à 14h afin d'alerter nos élus sur les conséquences désastreuses de cette absence de subvention pour les lycées.

Mise à disposition en NC - Rentrée de février 2023

Le mouvement pour une **affectation en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée de février 2023 est ouvert du**

vendredi 29 avril 2022 (17h heure de Paris) au mardi 17 mai (17h heure de Paris).

Les candidats doivent saisir leur vœux sur l'application SIAT via le portail Arena, rubrique gestion de personnels /I.Prof/Les services/ Mouvement des enseignants du 2nd degré vers les COM.

Les pièces justificatives sont à déposer au plus tard le mardi 7 juin 2022 17 h (heure de Paris).

Les candidats peuvent formuler **six vœux au maximum.**

Il est rappelé que les **personnels néo-titulaires**(stagiaires au moment des vœux)qui **souhaitent rester en Nouvelle-Calédonie à la rentrée scolaire 2023 doivent impérativement formuler le vœu large « Nouvelle-Calédonie » au moins en 6e vœu.**

Info +

Déduction fiscale

N'oubliez-pas: vous pouvez déduire de vos impôts votre adhésion au syndicat

Dates prévisionnelles CAP Territoriales

02/06 : CAP Intégrations 23,4°

03/08/2022 : CAP HC-CE-ES 2022

08/09 : CAP Intégrations 23,4°

07/12 :CAP Intégrations 23,4°

Congé paternité Cadre Territorial

Nous avons proposé 2 modifications sur le texte sur le congé paternité: qu'il puisse être pris en 2 fois et non une seule et que ce soit 10 jours ouvrés (soit 2 semaines complètes en comptant les weekend) au lieu des 11 jours initialement prévus. Le texte a été approuvé en commission permanente, il faut maintenant attendre son adoption par le Congrès

Avancement accéléré Cadre Territorial

La CAP d'avancements accélérés pour l'accès aux échelons 7 et 9 a eu lieu le 21 avril. Les agents concernés devraient recevoir leur arrêté de changement d'échelon dans les prochains jours.

NEWS AVRIL 2022

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SFA-CGC

CFE
CGC
NOUVELLE
CALEDONIE

Courrier Demande ouverture liste d'aptitude agrégés et certifiés - Cadre Territorial

Par un courrier en date du 11 avril 2022, nous avons relancé la membre du gouvernement en charge de l'enseignement et le vice-recteur pour que les **campagnes d'accès au corps des professeurs certifiés et au corps des professeurs agrégés** soient enfin ouvertes cette année. **Cela fait maintenant 4 ans que nous n'avons pas eu de listes d'aptitude pour les enseignants du cadre Territorial !** Alors que chaque année les listes d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés sont ouvertes pour les enseignants du cadre Etat.

En 2019, avec la charge de travail engendrée par la mise en place des nouveaux textes et modalités liés au PPCR, la **DRHFPNC nous avait demandé une année blanche pour ces listes d'aptitude** avec la **promesse d'une ouverture dès 2020 en rajoutant les quotas de 2019**. Malheureusement, malgré nos multiples relances cela n'a toujours pas été fait.

Nous avons sollicité **pour 2022 l'ouverture de la campagne d'accès au corps des agrégés en prenant en compte les quotas de 2019, 2020 et 2021**.

Pour le **corps des certifiés**, étant donné que les listes d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés Etat sont abrogées depuis le 1er janvier 2020, nous avons sollicité **une dernière ouverture de campagne en 2022 afin de compenser l'année blanche de 2019**.

Nous espérons que ces campagnes ouvriront enfin en 2022.

Heures supplémentaires imposées aux titulaires au détriment des MA

Nous avons été informés par des collègues que dans certains établissements, **le vice-rectorat avait imposé aux enseignants titulaires de prendre 2 HSA au détriment des MA** se trouvant dans le même établissement **faisant parfois diminuer des quotités de services du simple au double pour ces MA**.

Un courrier a été fait à l'attention du vice-recteur afin de solliciter des explications sur ces nouvelles décisions qui **ne conviennent ni aux titulaires qui ne veulent pas d'HS, ni aux MA** qui se retrouvent avec des **quotités de services réduites donc des salaires moindres** qui leur posent problème surtout lorsqu'ils sont en brousse ou aux îles et qu'ils ont des frais d'hébergement et de transport non négligeables.

Le vice-recteur nous a répondu oralement que dans ses moyens, il avait des moyens postes et des moyens HS et qu'il ne pouvait pas basculer ces moyens de l'un vers l'autre....

Cette répartition n'étant pas nouvelle à priori, nous ne comprenons pas pourquoi elle pose autant problème cette année alors qu'il n'y avait pas ce souci les années précédentes.

Cette réponse ne satisfera certainement pas les collègues titulaires et MA concernés par ce problème !

A la rigueur, **nous pouvons comprendre que des HS soient imposées aux titulaires afin d'éviter l'embauche d'un MA, en revanche nous ne comprenons pas que l'on impose ces HS à un titulaire lorsqu'il y a un MA en sous service dans le même établissement.**



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC
FABIENNE KADOOKA & PASCAL LACHMANN
CINTIA DUBATON & IRENE WAHEO & PATRICIA LEPEU

FK : 74.27.46 / PL : 74.84.34
GSM IW : 82.01.83 / CD : 52.19.72 / PL : 85.80.94
(687) 41.03.00 - FAX : (687) 41.03.10

enseignement@utcfecgc.nc

Complex Commercial LA BELLE VIE 224, rue Jacques Iekawa PK8
BP 30 536 - 98895 NOUMEA CEDEX

UNION TERRITORIALE CFE-CGC DE NOUVELLE-CALÉDONIE